

LES COLLÈGES ECCLÉSIASTIQUES DE ROME

VUE D'ENSEMBLE

Le mot *collège* indique une assemblée de personnes réunies dans un but déterminé; aussi ce nom s'attribuait dans l'antiquité à toute sorte de réunions de personnes; nous avons les collèges funéraires, les collèges de corps de métiers, etc. Puis le sens se restreignit et désigna les lieux où s'assemblait la jeunesse dans un but d'éducation et d'instruction. Les jeunes gens vivaient là où ils recevaient l'enseignement, et, après l'établissement de la religion chrétienne, les monastères devinrent comme autant de collèges où la jeunesse apprenait, avec les belles-lettres, l'amour de Notre-Seigneur. Mais, par suite d'une évolution naturelle, les Universités remplacèrent les anciennes écoles monastiques. Ces Universités étaient une réunion, un collège de professeurs dans les diverses branches du savoir humain. Ces professeurs avaient leurs chaires autour desquelles venaient se grouper les étudiants, mais que l'Université ne logeait pas. Plus le professeur était célèbre, plus les étudiants accouraient nombreux; ainsi, pour faire son éducation, on allait apprendre le droit canon à Bologne ou à Padoue, la théologie à Paris, la médecine à Montpellier, etc. Les jeunes gens se logeaient où ils pouvaient, et c'est pour leur faciliter les études, comme aussi pour les préserver de contacts qui n'étaient point faits pour leur donner l'amour de la science, qu'à côté des Universités on eut des fondations nationales ou provinciales qui accueilleraient les élèves de telle nation ou province. Ces Collèges ne donnaient point l'instruction, et les élèves allaient suivre les cours de l'Université. C'est ainsi que se formèrent ce que, dans un sens maintenant plus précis, nous appelons Collèges. Ce sont des maisons où se réunissent des jeunes gens pour faire leurs études à l'Université. A Lille, ces établissements ont pris le nom de maisons de famille; à Rome, elles ont gardé leur ancien nom de Collèges, sauf pour certains d'entre eux qui ont voulu s'appeler Séminaires, pour bien marquer le but que poursuivaient ceux qui y demandaient l'hospitalité. Certains, comme le Séminaire français, ont refusé le nom de Collège pour une autre raison. D'après l'usage actuel en France, le Collège désigne un établissement d'instruction secondaire, et quand on dit qu'un jeune homme va au collège, nul ne se trompe sur la signification de ce mot. C'est donc pour éviter une confusion qui ne manquerait pas de se produire que

les Pères du Saint-Esprit ont préféré le nom de Séminaire.

Le système que nous venons de décrire à grandes lignes se trouve encore en vigueur à Rome. Nous y voyons des Universités (qu'elles portent ou non cet appellatif) et des Séminaires ou Collèges, qui sont les pourvoyeurs des cours des Universités. Jusqu'en 1905, les élèves qui voulaient étudier à Rome dans une Université ecclésiastique avaient le choix entre la vie libre dans Rome et l'internat dans un Séminaire ou Collège. A partir du décret du cardinal vicaire du 5 mai 1904, ces conditions ont été profondément modifiées pour les élèves ecclésiastiques. Outre, bien entendu, la permission de l'évêque toujours requise, il faut absolument que les clercs qui veulent faire leurs études à Rome habitent dans un des Collèges ecclésiastiques de cette ville, et les Universités ne peuvent admettre à leurs cours comme étudiants réguliers, c'est-à-dire capables d'être admis aux examens de fin d'année, que ceux qui auront été reçus dans un Collège ecclésiastique. La prescription est formelle, non seulement pour les séminaristes, mais aussi pour les prêtres. Il s'ensuit que maintenant tout clerc désireux d'y faire ses études ecclésiastiques, ou tout prêtre qui veut s'y perfectionner doit absolument demander son inscription dans un des Collèges ecclésiastiques qui existent à Rome. Le Vicariat a tenu la main à l'observation de ce nouveau règlement, rendu sur ordre formel de S. S. Pie X. Si le Pape veut que ses prêtres soient savants, il veut avant tout qu'ils soient saints et se conservent bons prêtres. C'est pour ce motif qu'il a subordonné le second but au premier. Ajoutons encore qu'à côté des Collèges régulièrement établis, il a fait créer des maisons d'études dirigées par des prêtres, et qui, sans avoir le nom de Collèges, en remplissent cependant les fonctions vis-à-vis du Vicariat. Un décret de la même autorité prévoit que les prêtres qui veulent suivre des cours de l'Université de l'Etat doivent, eux aussi, entrer dans un Collège, et par les ordres du Souverain Pontife, une institution se fonde actuellement pour les accueillir.

En suite de ces dispositions, le nombre des clercs a de beaucoup augmenté dans les Collèges ecclésiastiques, à tel point qu'on est obligé de les agrandir. C'est la meilleure manière de répondre à ceux qui traitent les prêtres d'ignorantins.

I. — LES UNIVERSITÉS

La « Sapienza ».

Il faut tout d'abord citer l'Université dite *della Sapienza*, parce qu'elle a joui pendant des siècles d'une célébrité incontestée, et que les autres Universités ne tiennent leurs privilèges que par communication des siens.

La « Sapience » remonte à Boniface VIII, qui l'institua par la Bulle *In supremæ præeminentiæ dignitatis*, du 20 avril 1303. Ne comprenant, surtout à son origine, que les sciences théologiques et de jurisprudence, elle végéta pendant le règne des Papes d'Avignon, mais commença à reprendre au xv^e siècle. C'est aux xvii^e et xviii^e siècles qu'elle brilla d'un plus vif éclat, les Papes ayant successivement ajouté des chaires nouvelles et fourni à l'Université toutes les méthodes nécessaires, et les appareils utiles pour l'étude des sciences naturelles. Mais l'occupation française de la fin du xviii^e siècle vint interrompre brusquement cette ère de prospérité, et sa reconstitution réelle n'eut vraiment lieu que sous Léon XII, qui établit l'enseignement complet. Le cardinal camerlingue était, de droit, archichancelier de l'Université romaine; après lui venaient le recteur et le vice-recteur. En 1870, il y avait à la Sapienza 42 professeurs, dont 5 de théologie, 7 de droit, 13 de médecine, 11 de philosophie et 6 de philologie. Le nombre des étudiants était en moyenne de 600. C'était l'Université de l'Etat, elle prenait son nom des bâtiments, *la Sapienza*, où elle tenait ses cours, et avait dans ses locaux pour son service la bibliothèque dite *Alexandrina*. Les professeurs étaient groupés en cinq collèges : celui des avocats consistoriaux faisant fonction de collège légal, le collège théologique, celui de médecine et de chirurgie, celui de philosophie et enfin celui de théologie.

La restauration de l'Université grégorienne, qui, en 1870, comptait 711 élèves des Facultés de philosophie, avait enlevé à la Sapienza ses plus nombreux auditeurs dans cette branche; les événements de 1870 lui donnèrent le coup de la mort. Les Italiens s'emparèrent des locaux, des collections, des instruments, de la bibliothèque, et les professeurs désorientés, n'ayant plus de chaire, se trouvèrent sans auditeurs, dont une partie passa à l'Université de l'Etat et l'autre aux différentes Universités théologiques de la ville. La Sapienza ne fut plus qu'un tribunal d'examen conférant des grades théologiques et canoniques à ceux qui ne pouvaient s'astreindre à subir des cours réguliers. Les séances d'examen se passaient avec une grande solennité, probablement pour voiler l'insuffisance de l'examen lui-même, car, en général, passer son examen à la Sapienza était synonyme d'y être reçu docteur. Maintenant personne ne recourt plus à cette

Université dont le nom a même disparu de la *Gerarchia cattolica*.

Le Séminaire Romain.

Le Séminaire Romain, institué par Pie IV pour observer les décrets du Concile de Trente, fut ouvert à Rome le 1^{er} février 1565 et confié aux Jésuites, qui le gardèrent jusqu'à la suppression de la Compagnie. Ses élèves suivaient les cours de la Sapienza, et c'est seulement en 1824, à la reconstitution de ce Séminaire, appelé l'*Apollinaire*, du nom de saint Apollinaire, que l'on y ajouta des cours. Cet établissement est ainsi devenu une Faculté pourvue du droit de donner des grades en philosophie, théologie et droit canonique. La Faculté de droit canonique était de beaucoup la plus courue. Les professeurs de Angelis et Santi y donnaient leurs doctes leçons; un autre, M^{sr} Bacelli, était un juriste renommé, et comme l'Université grégorienne n'avait pas encore de cours de droit canonique, c'était la seule Université où l'on pouvait étudier cette science. La *Gerarchia* donne la liste complète de tous les professeurs, soit des classes inférieures, ce que l'on appelle en Italie les classes élémentaires, soit du *ginnasio* et du *liceo*, ces deux derniers correspondant aux humanités, à la rhétorique et à la philosophie et aux sciences. Le collège théologique a des chaires d'introduction à l'Écriture sainte, de dogmatique générale, de dogmatique des sacrements, des lieux théologiques, de morale, d'histoire ecclésiastique, d'assyriologie (1), d'égyptologie et d'hébreu. La Faculté de droit, à laquelle Léon XIII a ajouté l'Académie des conférences historico-juridiques, comprend les chaires d'institution du droit canonique, de texte de droit public ecclésiastique, de droit civil, de philosophie du droit, de Pandectes, d'épigraphie latine (*de magistratibus*), d'histoire du droit, de principe de droit social politique et de médecine légale. Le collège philosophique comprend trois chaires de philosophie et d'autres pour les mathématiques supérieures, la physique et l'histoire naturelle. Il y a en outre un collège philologique pour les langues orientales comprenant des chaires de langues hébraïque, grecque, arabe, arménienne, syriaque, copte, persane, éthiopienne et slave. En 1886, Léon XIII a aussi fondé au Séminaire Romain, comme annexe de ces Facultés, une école de hautes études littéraires avec des chaires d'italien, de latin et de grec. D'après son plan, ces cours devaient servir de perfectionnement aux élèves désireux de s'avancer dans l'étude des lettres. Les cours, solennellement inaugurés, n'ont cependant point répondu à l'attente pontificale et sont maintenant presque complètement déserts.

(1) M. l'abbé Tisserand, du diocèse de Nancy, y enseigne l'assyrien.

L'Université grégorienne,

Qui dit Université grégorienne entend parler des Jésuites, et, de fait, c'est à eux que l'on doit la renommée dont a toujours joui cet établissement d'instruction, le plus en vogue à Rome et celui que l'étranger apprécie davantage. C'est en 1550 que saint Ignace commença à ouvrir son premier collège, grâce à 6 000 écus d'or que lui donna pour cela le duc de Candie, François de Borgia. Grégoire XIII développa la fondation, fit construire le Collège romain, en même temps que le cardinal Ludovisi bâtissait l'église de Saint-Ignace. Jusqu'en 1870, le *Collège Romain* comprenait toutes les classes, depuis les élémentaires jusqu'à la philosophie; il y avait ajouté les cours de théologie. Pour bien montrer que cette Université était ouverte à tous, Grégoire XIII avait fait graver sur une pierre de l'édifice construit en 1582 : *Ades ad omnes nationes optimis disciplinis imbuendas*.

L'Université fleurit jusqu'à la suppression de la Compagnie; les cours furent alors confiés à des membres du clergé de Rome. Pie VII rendit aux Jésuites le Collège Romain, mais cette restitution n'eut réellement lieu qu'en 1824 (Bref *Cum multa*, du 17 mai). Le gouvernement italien s'empara en 1870 du Collège Romain; la spoliation de l'Observatoire n'eut lieu qu'après la mort du P. Secchi, que l'on n'avait pas osé chasser de chez lui. Les étudiants, au nombre de 711 dans la période 1860-1870, se réduisirent à 193, en ne comprenant que la philosophie et la théologie, les cours de belles-lettres ayant été supprimés. L'Université demanda l'hospitalité au Collège germanique établi dans le palais Borromeo, via del Seminario, 120. Le nombre des élèves alla continuellement croissant; ils étaient 1 060 à la mort de Léon XIII, descendirent un peu, à cause de plus de rigueur dans les admissions, mais en 1909 atteignirent 1 142. Outre la philosophie et la théologie, on installa en 1876 des cours de droit canonique; mais, en plus des cours normaux, l'Université était pourvue de tous les cours accessoires, comme ceux d'Écriture Sainte, de langues orientales, de mathématiques et de physique, etc. Parmi les 20 ou 25 nationalités qui fréquentent ces cours, la première place revient aux Italiens, ce qui se comprend facilement; mais le second rang est occupé par les Français, que suivent les Allemands, puis les Espagnols et les élèves de l'Amérique du Sud. Cette Université a rendu énormément de services aux nations catholiques, et nombreux sont ceux qui, sortis de son sein, ont occupé les charges les plus importantes de l'Église et les ont occupées avec honneur et profit pour elle.

La « Minerve ».

C'est de ce nom que l'on appelle ordinairement le Collège de Saint-Thomas d'Aquin, fondé en

1577 par le Chapitre général des Dominicains uniquement pour y recevoir les jeunes étudiants de l'Ordre. Par la Bulle *Pretiosius*, du 26 mai 1727, Benoît XIII, un Pape Dominicain, déclara qu'on y admettrait aussi d'autres étudiants et qu'on pourrait leur conférer les grades académiques. Le Collège était établi au grand couvent des Dominicains de la Minerve; après 1870, le gouvernement s'étant emparé des locaux, les Dominicains reçurent l'hospitalité au Séminaire français, et la salle des cours était la salle de récréation des élèves. Puis il s'établit via Piè di Marmo, et finalement via Torre Argentina, où se sont faits les cours jusqu'au moment où les Dominicains eurent construit la nouvelle Université de la via San-Vitale.

En 1882, Léon XIII ajouta à cette Faculté, qui ne pouvait avoir que des cours de théologie, les cours de philosophie, et, en 1891, ceux de droit canonique. Les cours, il n'est pas besoin de le dire, sont strictement thomistes, les professeurs expliquent et commentent la *Somme* de saint Thomas. L'enseignement de la Minerve a eu pour professeurs des hommes de grande valeur, parmi lesquels le P. Zigliara, mort cardinal, et le P. Lepidi, actuellement maître du Sacré-Palais. Ses cours comptaient une centaine d'étudiants, chiffre bien inférieur à celui de l'Université grégorienne, et qui s'explique par la spécialisation particulière de l'enseignement.

Depuis 1909, une grande transformation s'est faite dans le collège de la Minerve. Il a perfectionné son enseignement, appelé des professeurs de toutes les nations, ajouté un grand nombre de chaires, et il a maintenant 26 professeurs. Sous le nom de Collège pontifical et international du Docteur angélique, ou plus simplement de *Collège angélique*, il accueille, non seulement les étudiants de son Ordre, mais ceux de toutes les nations, désireux de se perfectionner dans l'étude de saint Thomas. Cet enseignement n'est plus limité aux seules doctrines thomistes, il embrasse l'ensemble de la théologie et des autres sciences qui y touchent de près ou de loin, de telle sorte que les jeunes gens reçoivent une éducation complète. Le 8 novembre 1909, à l'occasion de l'inauguration de ce Collège, le Pape écrivait au R^{me} P. Cornier, Général des Dominicains, la lettre *Domum delectis*, où il indiquait les règles que devaient suivre professeurs et élèves, et qui en faisait une institution à part, appelée à un grand avenir.

Collège de la Propagande.

Le collège de la Propagande doit son établissement à Grégoire XIII (Bulle *Inmortalis Dei filius*, du 1^{er} août 1627), désireux de porter un secours efficace aux missionnaires qui travaillaient dans l'Orient et d'en assurer le recrutement. Les Papes y créèrent des bourses d'élèves. Sous cet aspect, il ressemblait aux collèges dont nous

parlerons bientôt; mais, à la suite d'une concession d'Urbain VIII, en 1636, il reçut le pouvoir de conférer les grades académiques. Les jeunes gens, élèves internes à la Propagande, doivent prêter serment de servir dans les missions, et il leur est interdit d'entrer dans un Ordre religieux sans la permission de la Propagande.

Le collège fut installé dans le palais dit de la Propagande, construit par Borromini; la chapelle, dédiée aux rois mages, fut consacrée le 18 avril 1729, et on y déposa depuis le corps du martyr saint Hyacinthe, retrouvé en 1843 par le P. Marchi dans le cimetière de Priscille. La Révolution française ferma ce collège qui ne fut reconstitué qu'en 1815, et sa direction passa des Théatins au clergé séculier. De 1836 à 1848 il fut sous la direction des Jésuites, et, depuis cette dernière époque, son recteur est nommé par la Propagande, et ses professeurs, très peu payés, comme tous les professeurs des établissements ecclésiastiques de Rome, sont recrutés dans le clergé séculier et régulier.

Il faut distinguer dans le collège de la Propagande les élèves internes, qui jouissent de bourses, des externes fournis par les collèges soumis à la Propagande et qui vont y suivre les cours. Parmi les professeurs de théologie, nous devons une mention spéciale au R. P. Lépicier, de l'Ordre des Servites, dont les cours imprimés forment une œuvre tout à fait à part et qui dépasse l'allure des traités ordinaires de théologie.

Maintenant, par suite de la Constitution *Sapienti consilio*, nombre de collèges des nations européennes et américaines ne sont plus soumis à la Propagande, mais néanmoins les élèves continuent à suivre les cours de cette Faculté. C'est à la Propagande que se tient chaque année, à la fête de l'Épiphanie, une académie solennelle, dite des langues, où les élèves font des discours ou lisent des poésies en 40 ou 50 langues différentes. Orateurs et poètes y sont toujours applaudis... de confiance.

L'Institut biblique.

Il n'y a presque rien à dire sur cette institution toute récente et qui n'a pas d'histoire. Léon XIII avait rêvé d'un Institut de ce genre; Pie X, au commencement de son pontificat, avait conçu le même

projet, mais le réalisa seulement cinq ans plus tard par le Bref *Vinea electa*, du 7 mai 1909. L'Institut a inauguré ses cours le 5 novembre suivant, mais ils ont eu lieu provisoirement au Collège Léonien, via Pompeo Magno, 21, près de Saint-Joachim. Il a maintenant son siège piazza della Pilota, près de la basilique des XII Apôtres. Il est fourni d'une riche bibliothèque, d'un musée biblique dont l'auteur est le R. P. Fonck, S. J., son président, et les cours embrassent toutes les matières qui se rapportent à l'étude de l'Écriture sainte

et à toutes les questions de topographie, de linguistique, d'histoire, d'histoire naturelle, etc., qu'elle peut soulever. Après les Universités qui s'attachent surtout à la théologie, il fallait un organe spécialement chargé d'étudier, sous la direction et l'autorité de l'Église, les fondements de notre foi, qui sont la parole de Dieu consignée dans nos Saints Livres. Nous ne devons pas seulement les garder matériellement, comme l'ont fait les Juifs, il faut les garder moralement, c'est-à-dire les éclairer de toutes les lumières que Dieu veut bien nous donner, et les défendre contre toutes les attaques. Tel est le but de ceux qui viennent chercher la science et l'utilisation des méthodes de travail, et aussi des publications de cet Institut pontifical.

Le Séminaire

du Vatican.

Érigé par Urbain VIII (Bref *Quoniam ad agrum Domini*, du 15 octobre 1636), pour abriter les jeunes enfants nécessaires au service de la basilique Vaticane, et en même temps leur faire

faire leurs classes élémentaires, le but de la fondation était restreint et ressemblait à s'y méprendre à ce que nous appelons en France une maîtrise. Il y avait cependant une différence : nos maîtrises sont chargées du chant ecclésiastique, tandis qu'à Saint-Pierre cette fonction est essentiellement dévolue à la « chapelle de la Vaticane ». L'institution resta ce qu'elle était, avec des interruptions causées par la grande Révolution et par celle de 1849; elle reprit ensuite et continua sous Pie IX et Léon XIII (piazza della Sagrestia, 23).

Ce dernier Pontife eut en 1880 l'idée de transformer ce Séminaire en une institution pourvue des cours de philosophie et de théologie avec le pouvoir de donner des grades. Le Pape espérait



COLLÈGE DE LA PROPAGANDE
Soutane noire avec liseré rouge; au cou, trois boutons rouges; cinq boutons rouges au côté droit de la poitrine.
Soprana noire avec liseré rouge.

que les clercs et les communautés religieuses logés dans le Borgo pourraient alimenter l'institution établie à Sainte-Marthe; la nouvelle Faculté se promettait longue vie, mais, hélas! le succès ne répondit point à ces espoirs. Les ecclésiastiques groupés au Borgo préféreraient aller à la Grégorienne, et, voyant que le Séminaire du Vatican n'était guère fréquenté que par les élèves internes, Pie X a révoqué les dispositions de son prédécesseur. Pour ne pas grover inutilement le collège d'un nombre considérable de professeurs, il n'y a laissé que les études élémentaires du gymnase et du lycée. Les élèves en philosophie et en théologie suivent les cours de la Grégorienne.

Collèges des Réguliers.

Pour être complet, nous devrions parler des différents Collèges des Réguliers où l'Ordre fait donner à ses sujets un enseignement supérieur et conforme à ses traditions. Mais, en dehors de l'Université grégorienne dirigée par les Jésuites et du Collège angélique des Dominicains, ces collèges réguliers sont des collèges fermés, qui n'admettent que les jeunes étudiants de l'Institut. Ils n'ont donc pour le public qu'une importance secondaire, puisque celui-ci ne peut directement s'en servir. Une simple liste suffira pour se rendre compte du développement à Rome de cet enseignement.

Le collège de Saint-Adalbert, pour les Carmes de l'ancienne Observance, est situé aux Prati di Castello, via Sforza Pallavicini, 10; il est dirigé par le Supérieur général, le R. P. Pie Mayer.

Les Frères Mineurs ont installé dans leur grand couvent de San-Antonio, via Merulana, 124, un collège pour leurs étudiants, et les Servites ont fait la même chose, sous le rectorat du R. P. Alexis Lépicier, via San-Nicola da Tolentino, 31. Ce dernier établissement est international pour les élèves se préparant aux missions.

Les Frères Mineurs Conventuels ont dans leur maison générale une partie destinée à abriter un collège pour leurs jeunes gens (c'est le collège Saint-Bonaventure, dont le recteur est le R. P. Luigi Avella); mais, en outre, ils ont un second collège pour leurs étudiants qui se destinent aux missions, et celui-ci, dirigé par le R. P. Stefano Ignaudi, est via San-Teodoro, 42.

Les Frères Mineurs irlandais, qui forment, sinon une branche, au moins une section, à part du grand Ordre des Frères Mineurs de l'Union léonienne, ont un collège annexé à leur résidence de San-Teodoro. Les Augustins, qui ont leur couvent de Sainte-Monique à côté du Saint-Office (via San-Uffizio, 1), ont fondé un collège dans cette maison. Les Carmes déchaussés, installés au corso d'Italia, 39, ont dans leur maison générale un collège pour les jeunes gens, et les Capucins (via Boncompagni, 71, où est la maison générale) suivent le même exemple et con-

struisent en ce moment dans le jardin de leur maison une aile qui servira de collège et pourra renfermer 100 jeunes gens; ce nombre n'est point exagéré, puisque les Capucins dépassent celui de 10 000.

Enfin, en dehors des Ordres réguliers, on pourrait citer les collèges des Instituts religieux, comme ceux des Oblats de Marie-Immaculée (via de' Serpenti), des Pères d'Issoudun (32, via della Sapienza), des Pères de la Salette (via Cavour), et d'autres moins importants comme nombre. Mais, comme ils envoient leurs élèves à l'Université grégorienne ou au Collège du Docteur angélique, que, de plus, ils sont exclusivement réservés à leurs sujets, nous n'insisterons pas et aborderons immédiatement la question des collèges qui reçoivent les jeunes gens pour leur éducation ecclésiastique, mais n'ont pas de chaires d'enseignement.

II. — LES COLLÈGES

Ces collèges sont au nombre de 32, et s'il fallait donner sur chacun d'eux une notice, ne serait-ce que d'une colonne, l'article dépasserait la mesure; l'actualité permettra sans doute un jour de donner pour la plupart une monographie complète. Nous nous bornerons à un résumé de leur histoire et surtout à la description du costume spécial de leurs élèves.

Notes historiques.

Pour sérier ces collèges, nous les groupons suivant la langue qu'ils parlent, ce qui permettra plus facilement de s'y reconnaître.

Langue italienne.

Le plus ancien et le plus vénérable des collèges de Rome est l'*Almo collegio Capranicense* ou Collège Capranica, fondé par le cardinal Capranica, qui mourut en 1457. Il y réunit 31 étudiants, leur assigna des revenus et leur donna pour habitation une partie de son palais qu'ils habitent encore sur la place de ce nom (98, piazza Capranica). Quand une *camerata*, c'est-à-dire un groupe de séminaristes, d'un autre collège rencontre une camerata du collège Capranica, elle la salue la première *honoris causa* et la camerata du collège Capranica ne fait que rendre le salut. Fermé à l'époque de la Révolution, ses biens furent en partie dispersés; il rouvrit ses portes en 1807, mais le nombre de ses bourses ne fut plus que de 17. Il s'est depuis peu à peu accru, et un grand nombre de cardinaux et d'évêques illustres sont sortis de ses murs.

Les premiers essais de fondation d'un Collège lombard remontent à l'année 1854. L'église des Saints-Ambroise et Charles au Corso, plus connue sous le nom de *San-Carlo al Corso*, accueillit dans les immeubles attenants un certain nombre

d'étudiants qui suivaient les cours des Universités pontificales. Toutefois, l'établissement ne fut définitif qu'en 1869. Léon XIII reconstitua ce Séminaire sur des bases nouvelles, et, grâce à la générosité du cardinal Borromeo et du duc Scotti, son avenir est maintenant assuré. En 1888, le Séminaire quitta *San-Carlo al Corso* pour aller se loger dans un bâtiment neuf, via Gioachino-Belli, 31, aux Prati. Constitué pour recevoir les clercs de la Haute-Italie, il a été déclaré pontifical par le Bref *In suprema* du 15 décembre 1890.

Léon XIII avait fondé à Pérouse, sous le nom de *Collège Philippin*, parce qu'il était dirigé par les prêtres de l'Oratoire, de saint Philippe de Néri, un collège pour les élèves ecclésiastiques des Marches de l'Ombrie et des Romagnes. Toujours sous la même direction, il a été transporté à Rome (via del Mascherone, 55), mais il n'y a qu'une demeure provisoire. En effet, cet immeuble appartient aux Fils de Marie Immaculée. Ils y reçoivent des étudiants qui, désireux de faire leurs études ecclésiastiques, n'ont pas trouvé de place dans un séminaire ou un collège. Ils accueillent aussi des ecclésiastiques de passage ou qui viennent faire un séjour plus ou moins long.

Dernière institution de Léon XIII, le *Collège Léonien* a été ouvert le 10 février 1902. Il est dû à la générosité du banquier Cerasi, mais le Pape a dû compléter les sommes nécessaires, car les dépenses avaient de beaucoup dépassé les prévisions. Ce collège, bâti aux Prati di Castello, via Pompeo-Magno, 21, a un double but, celui de recevoir les élèves d'Italie qui ne trouvent pas à Rome un collège pour eux, — tels sont les élèves de la Toscane et des provinces méridionales, — et de perfectionner dans les sciences sacrées les clercs désireux d'une instruction plus approfondie. Ce serait dans cette catégorie que les évêques pourraient plus tard prendre des professeurs et des directeurs pour leurs Séminaires. Ce qui fait la différence entre ce collège et les précédents est qu'il ne comporte ni bourses ni demi-bourses. Les élèves qui y viennent y sont envoyés aux frais de leurs évêques, ou payent de leurs deniers; dans les deux sections, ils sont à peu près 150. En plus, on y accueille un certain nombre de prêtres étrangers qui ne trouvent pas pour leurs études l'hospitalité parmi les collèges de leur nation, mais cette hospitalité n'a qu'un caractère provisoire.

Si le Séminaire des Saints-Ambroise et Charles est fait pour les clercs de la Haute-Italie, le *Séminaire pontifical Pie* a été créé par Pie IX pour les clercs des États pontificaux, qui ont encore à leur disposition le Séminaire Romain. Le 27 juin 1853, Pie IX fonda ce Séminaire, qui compte 70 élèves. Chaque diocèse de l'État pontifical a le droit d'y envoyer un élève, et deux celui de Sinigaglia, patrie de Pie IX. Mais ces sujets doivent être des sujets d'élite et ne peuvent

entrer qu'à la suite d'un concours rigoureux. Bien que sa chapelle soit celle de Saint-Apollinaire, qu'il ait la même entrée que celle du vicariat, il n'a rien de commun avec l'un et l'autre, et forme une communauté entièrement séparée (via della Scrofa, 70). Les élèves y font trois ans de philosophie, quatre ans de théologie et prennent leurs grades. Ce Séminaire a plusieurs de ses anciens élèves dans l'épiscopat italien, et a eu un cardinal, l'É^me Svampa, archevêque de Bologne.

L'*Académie des nobles ecclésiastiques* (piazza della Minerva, 74) est une fondation tout à fait spéciale faite par Innocent XII, le 2 août 1698, sur les instances du bienheureux Sébastien Valfré, de Turin. Ce n'est pas un collège, ce n'est pas non plus un Séminaire; c'est une réunion de jeunes nobles, désireux d'entrer dans l'état ecclésiastique, de prendre leurs grades et de recevoir ensuite une instruction supplémentaire leur permettant de briller dans le monde où ils voulaient rester. Les Romains sont exclus de l'Académie, mais les nobles Italiens y sont admis et bien que la noblesse soit une condition d'admission, on est cependant plus large avec les étrangers. C'est ainsi que l'abbé Léon Durand, de Marseille, après avoir passé sept années d'études au Séminaire



SÉMINAIRE FRANÇAIS
ET SÉMINAIRE DES SAINTS-PIERRE ET PAUL
Soutane noire, ceinture noire
et ferrajolone (manteau romain) noir.

français, est resté trois années à l'Académie des nobles. On pourrait encore citer d'autres exemples. La pension est plutôt élevée, 150 francs par mois pour les Italiens, 200 francs pour les étrangers, et le mobilier de leurs doux chambres à leur charge. Quand ils ont terminé leurs études, le Pape les nomme en général camériers secrets ou d'honneur, et souvent il prend parmi eux ceux qu'il veut faire entrer dans la carrière de la diplomatie, bien que ce ne soit pas un privilège exclusif de cette institution. Son recteur est toujours un prélat et souvent un évêque.

Enfin, de même que Paris a son Séminaire des Missions étrangères dont il a lieu d'être fier, Rome a voulu l'imiter par une institution qui commença en 1867, et fut confirmée par Pie IX le 21 juin 1874. Sans pouvoir rivaliser avec les Missions étrangères, le *Séminaire des Saints-Pierre et Paul* (via San-Nicola da Tolentino, 74), a un vicariat apostolique en Chine, le Chen-si-méridional, qui lui fut confié en 1887, où il entretient 18 prêtres missionnaires, et le vicariat de la Basse-Californie (en 1895), qui est bien une des missions les plus difficiles par les obstacles que met la nature elle-même au séjour et aux voyages des missionnaires.

Langue allemande.

Pour ne pas m'attirer des objections, sous prétexte que je confonds les différents idiomes qui se divisent les territoires compris entre la France, l'Italie et la Russie, je déclare comprendre sous ce nom toutes les langues qui s'y parlent, sans prétendre qu'elles soient même parentes.

L'origine du Collège *teutonique* ou *Collège allemand de Santa Maria dell' Anima* remonte au xv^e siècle, par la fondation d'un pieux Flamand de Dordrech, qui donna trois maisons qu'il possédait à Rome pour y faire un hospice pour les pèlerins de l'empire allemand, et l'argent pour bâtir une église qui fut achevée sous Adrien VI, le dernier Pape étranger. Au xix^e siècle, la Lombardie appartenait à l'Autriche et le clergé de l'*Anima* était composé exclusivement d'ecclésiastiques appartenant à cette province; mais, en 1859, un Bref de Pie IX rendit le collège aux Allemands en y érigeant une communauté de chapelains nommés par les évêques d'Allemagne et d'Autriche. Les clercs de l'*Anima* vaquent aux études théologiques et doivent se mettre à la disposition des pèlerins qui sont reçus gratuitement pour trois jours, selon l'adage: *Post tres dies, vilescit et hospes*.

L'ancienne *schola francorum* fondée par Charlemagne passa à un certain moment dans les mains des Allemands qui la gardèrent, et, depuis lors, elle n'accueillit plus que des sujets de l'empire allemand. En 1449, un pénitencier de la Vaticane fonda un hospice pour abriter les pèlerins allemands et, au besoin, les enterrer. L'an-

cienne église appelée *San-Salvatore de ossibus*, parce qu'elle confinait à ce cimetière, disparut pour faire place à une autre dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs et appelée *Santa Maria della*



COLLÈGE DELL' ANIMA

(Costume noir des prêtres séculiers de Rome.)

Pietà del Campo santo. La confrérie laïque s'adjoignit quelques chapelains, et, en 1876, Pie IX institua un collège ecclésiastique de chapelains allemands (via della Sagrestia, 17), qui, tout en s'occupant de la confrérie et des pèlerins, pourraient suivre des études ecclésiastiques. M^{sr} de Waal, l'actuel recteur du collège, a beaucoup travaillé pour sa prospérité.

Vers le milieu du xiv^e siècle, on fonda à Rome un hospice bohème qui disparut au xv^e, ses biens ayant été divisés entre la Trinité des pèlerins et l'archevêché de Prague. En 1870, le gouvernement italien voulant s'emparer des biens de la Trinité des pèlerins, les Allemands revendiquèrent ceux du *Collège bohème*, qui y étaient partiellement englobés, et se firent rendre une maison située via Sforza Cesarini, qui faisait partie de l'ancien patrimoine du collège. En 1884, on put ouvrir le collège. Il s'établit, en 1890, via Sistina, 28, dans un ancien couvent de Trinitaires. Une petite église dédiée à sainte Françoise Romaine en dépendait; elle fut restaurée et dédiée à saint Jean Népomucène et à saint Wenceslas. Les évêques de Bohême sont les administrateurs

du collège dont le recteur est un prélat italien et le vice-recteur un Bohême. On compte une douzaine d'élèves (1).

Sixte-Quint, qui était originaire de la Dalmatie,



COLLÈGE BOHÈME

Soutane noire, ceinture marron liserée de jaune.

avait reconstruit l'hospice et l'église de Saint-Jérôme dite *degli Schiavoni*, via Ripetta, près du Tibre. En 1863, Pie IX fonda auprès de cette église un Collège croate pour les diocèses de la Dalmatie, de la Croatie, de l'Esclavonic et de la Bosnie. Léon XIII, par sa Bulle *Slavorum gentem* (1^{er} août 1901), essaya, sous l'influence de M^{re} Strossmayer, de réorganiser ce collège, auquel il donna le nom de *Collegium Hieronymianum pro chroatica gente*, mais les difficultés furent telles qu'il dut y renoncer. Quelques Dalmates présents à Rome, un beau jour d'été, à 2 heures de l'après-midi, moment où il n'y a personne dans les rues, précédés d'un drapeau dalmate, étaient entrés dans le collège, s'en étaient emparés et déclaraient n'en vouloir sortir que par la force. Cette épopée burlesque suscita une grosse question, car le gouvernement

italien attisait le feu, mais l'ambassade d'Autriche tint bon et réclama les droits de l'empereur. Le Pape, devant ces conséquences, suspendit provisoirement l'effet de la Bulle, qui n'a point été insérée dans ses actes. Et les choses en sont encore là, le collège marchant comme auparavant, ce qui n'est pas un grand signe de prospérité.

Mais la plus considérable institution allemande de Rome est celle du Collège germanique, faite par saint Ignace. Jules III, par la Bulle *Dum sollicita* (31 août 1552), approuva solennellement la fondation, et le premier recteur fut un Jésuite français, André Frusius (des Freux), de Chartres. Saint Ignace donna aux élèves le costume rouge, pour leur rappeler qu'ils devaient toujours être prêts à verser leur sang pour la foi. Mais ce vêtement, qui tire l'œil, avait encore un autre but, celui de servir de sauvegarde contre les entraînements du vin romain dont les gosiers tudesques peu habitués pouvaient facilement abuser, croyant seulement en user. Les ressources manquaient, et Grégoire XIII, par la Bulle *Potsquam Deo placuit* (6 août 1573), fonda de nouveau le collège, lui donna le monastère de Saint-Sabas sur l'Aventin et lui assura des ressources. Il lui assigna comme siège l'église et le palais de Saint-Apollinaire, qui est maintenant celui du Séminaire Romain. En 1578, il fonda le collège hongrois, établi d'abord à Saint-Etienne-le-Rond, au Coelius, puis, le 13 avril 1580, l'unit au Collège germanique. Le collège prospéra jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773, fut alors régi par des prêtres séculiers, mais sa décadence commença. La Révolution dispersa le collège, et le palais fut donné à l'Académie de Saint-Luc, qui l'occupa jusqu'en 1824. En 1818, Pie VII rendait le collège aux Jésuites. Léon XII ayant donné au Séminaire Romain le palais de l'Apollinaire installa le collège au Gesù; la révolution de 1848 dispersa les élèves, et il n'en resta que dix parmi lesquels celui qui fut plus tard le cardinal Steinhuber. Pie IX assigna au collège le palais Borromeo, qui fut aussi par la suite le siège de l'Université grégorienne, et enfin, en 1886, le collège se transporta à l'ancien hôtel Costanzi qu'il venait d'acheter (via San-Nicola da Tolentino, 8). Le nombre des élèves est à peu près d'une centaine, et les cours durent sept ans (trois ans de philosophie et quatre de théologie).

Langue polonaise.

Elle est représentée par un seul collège qui a été fondé trois fois. D'abord en 1578, sous Grégoire XIII, par le cardinal Hasius, puis par saint Philippe de Néri, en 1583, et, finalement par Pie IX (Bref du 9 mars 1866). Le Collège polonais fut confié aux Pères Résurrectionnistes, et le P. Semenenko, fondateur de cet Institut, dont le nom est symbole d'espérance pour la Pologne, en fut le premier recteur. Établi d'abord via

(1) Voir dans *Rome*, de janvier 1910, p. 20-21, le Jubilé du Collège bohème, avec photographie de la façade et de la chapelle.

Salaria-Vecchia, il acheta, en 1878, le collège des Maronites, dans la rue de ce nom (via de'Maroniti, 8), auquel est jointe la petite église de Saint-Jean della Ficozza, maintenant Saint-Jean de Kenty. A cause de l'hostilité des gouvernements russe et allemand, les élèves viennent presque exclusivement des provinces autrichiennes de la Pologne.

Langue anglaise.

Laissant de côté les prodromes du Collège anglais qui furent les hospices fondés pour les pèlerins anglais, il nous suffit de dire que Grégoire XIII l'érigea par la Bulle *Quoniam divinæ bonitatis* du 1^{er} mai 1579, et l'établit dans l'ancien hospice anglais, via di Monserrato, 45, où il se trouve encore de nos jours. Ce collège est appelé *Venerabile collegium anglorum*, et à juste titre, car il a eu 44 de ses élèves morts pour avoir dans leur patrie défendu la foi catholique. Saint Philippe de Néri, dont l'Oratoire était érigé presque en face, rencontrait souvent les jeunes gens de ce collège et les saluait par ce premier vers de l'hymne des saints Innocents : *Salvete flores martyrum*. Jusqu'à l'époque de leur suppression (1773),



COLLÈGE ANGLAIS

Soutane noire sans ceinture et *soprana* noire.

les Jésuites eurent la direction de ce collège, qui, fermé pendant la période révolutionnaire, fut rouvert en 1818, et eut alors pour recteur celui

qui devint le cardinal Wiseman. Pie IX commença en 1866 la reconstruction de l'église, livrée au culte seulement en 1888. Les élèves, au nombre



ÉLÈVE DU COLLÈGE BÈDE

Costume noir des prêtres séculiers de Rome.

de 25, vont suivre les cours de la Grégorienne.

Le Collège écossais est plus récent, car il fut fondé par Clément VIII (Bulle *In supremo militantis*, 5 déc. 1600). En 1604, grâce à la générosité de lady Hundley, il s'établit en face du palais Barberini, et on y construisit une église dédiée à saint André et à sainte Marguerite, reine d'Ecosse. Paul V, en 1615, en confia la direction aux Jésuites, qui le gouvernèrent jusqu'en 1773. Supprimé pendant la tourmente révolutionnaire, il fut repris peu après, et sous Pie IX l'ancien bâtiment fut complètement reconstruit, via Quattro-Fontane, 8. Les élèves, au nombre de 25 à 30, suivent les cours de la Propagande, et le collège est dirigé par des prêtres écossais.

Le Collège du vénérable Bède est une fondation de Pie IX (1852) pour les convertis anglais désireux d'entrer dans les Ordres. Il fut transporté en 1856 dans le Collège anglais. Léon XIII modifia le but de ce collège en le destinant uniquement aux ministres anglais convertis qui voudraient se faire prêtres.

Wadding, le célèbre Franciscain irlandais, annaliste de son Ordre, après avoir fondé à Saint-Isidore un collège pour les Franciscains de sa

nation, voulut fonder un autre collège pour ses compatriotes du clergé séculier et y réussit en 1626. On construisit ensuite ce *Collège irlandais* à la *Salita del Grillo*, dans une rue qui prit ensuite le nom de *via degli Ibernesei*, et la direction en fut confiée aux Jésuites. Supprimé par la révolution de 1798, il fut reconstitué grâce aux instances des évêques d'Irlande, et Grégoire XVI lui fit céder l'église de Sainte-Agathe des Goths et le palais Fuccioli, *via Nazzarino*, 27. Des secours arrivèrent nombreux, et le célèbre O'Connell lui a légué son cœur. Ce collège suit les cours de la Propagande et reçoit aussi, c'est à noter, un certain nombre d'élèves de l'Australie. Parmi eux fut le cardinal Moran. Leur nombre est environ de 40, dirigés depuis le XIX^e siècle par des prêtres séculiers irlandais.

Pie IX est le vrai fondateur du *Collège américain des Etats-Unis*. Il acheta, en 1859, l'ancien couvent de *Santa Maria dell'Umiltà* (*via dell'Umiltà*, 30), et le donna à la Propagande pour y installer un collège en faveur des prêtres des Etats-Unis. L'épiscopat de ce pays a fondé des bourses et conserve l'administration du collège; le chiffre des élèves est maintenant de 70.

Langue française.

Le plus ancien des collèges de cette langue est celui de *Saint-Louis des Français*, mais l'histoire de ce collège est trop importante pour ne pas mériter une place à part. Disons seulement qu'à la fin du XVIII^e siècle, le clergé de Saint-Louis se composait de 24 chapelains, y compris le recteur et le curé, car Saint-Louis était paroisse. La communauté, telle qu'elle existe de nos jours, a été reconstituée en 1843 par M^{sr} de Bonnechose, depuis cardinal, et qui en était alors recteur. Elle se compose de 12 chapelains, nommés en général pour trois ans, mais amovibles et révocables par un décret de l'ambassadeur. Ils sont chargés du service de l'église et peuvent continuer leurs études. Les sujets doivent être présentés par les évêques et avoir reçu l'ordination sacerdotale. Ces quelques mots suffisent, parce que nous nous réservons d'y revenir d'une façon plus complète.

Comme ancienneté, nous trouvons ensuite le *Collège belge*, fondé sous Grégoire XVI, le 30 octobre 1844, dans les bâtiments de l'hospice de Saint-Julien des Belges, *via del Sudario*. En 1846, il put acheter, *via del Quirinale*, 26, le couvent des Saints-Joachim et Anne qui, bâti sous Sixte-Quint pour les Carmes déchaussés d'Espagne, était en dernier lieu possédé par les Sacramentines. Ce collège compte 25 élèves qui suivent les cours de la Grégorienne; l'administration est confiée à l'épiscopat belge.

Le *Séminaire français* est un des établissements d'instruction les plus considérables de Rome, et ce serait le déprécier que de le réduire aux termes si courts de ces notices. Nous nous

bornerons à dire que, fondé sur le désir du vénérable P. Libermann, en 1853, à la *via degli Ibernesei*, il fut transporté en 1856 à la *via Santa-Chiara*, 42, dans un ancien couvent de Clarisses, au milieu des ruines des thermes d'Agrippa. L'église fut reconstruite, car elle venait de s'effondrer, mais la donatrice, mue par sa piété, imposa le plan de Notre-Dame des Victoires, qui, malheureusement, n'était point ce qu'il fallait pour une chapelle de Séminaire. Pie IX, par la Bulle *In sublimi* (14 juillet 1859), érigea canoniquement le Séminaire, qui est placé sous la direction des Pères du Saint-Esprit et du Cœur immaculé de Marie. Un Bref du 13 janvier 1867 demandait aux évêques français d'envoyer des élèves à ce Séminaire, qui fut déclaré pontifical par Léon XIII le 20 juin 1902. En 1885, les bâtiments furent complètement refaits sur un plan très bien étudié, et le Séminaire n'a cessé de prospérer; il compte aujourd'hui plus de 100 élèves, et on prévoit que la place va bientôt manquer. Le R. P. Eschbach, qui a gouverné le collège depuis 1875 jusqu'en 1904, a fait beaucoup pour sa prospérité, et le P. Le Floch, qui lui a succédé à cette date, lui a donné une nouvelle et vigoureuse impulsion.

On parle français au Canada, et c'est pour cela que les premiers élèves canadiens vinrent faire leurs études au Séminaire français; mais les prêtres canadiens voulurent avoir un collège pour eux. Les Sulpiciens de Montréal achetèrent un terrain *via delle Quattro-Fontane*, 117; le 24 février 1887, le cardinal Parocchi bénissait la première pierre de l'église, et, le 11 novembre 1888, on inaugura solennellement le nouveau *Collège canadien* avec 12 élèves, qui sont dirigés par la partie canadienne de la Compagnie de Saint-Sulpice. Les élèves sont maintenant une trentaine et suivent les cours de l'Académie de Saint-Thomas.

Langue espagnole.

Le *Collège espagnol*, fondé en 1892, s'établit d'abord dans une partie de l'hospice national de *Santa-Maria di Monserrato*. Le 24 octobre, Léon XIII, qui venait d'acheter le palais Altemps (*via San-Appolinare*, 8), le donna au nouveau collège; les évêques espagnols fondèrent des bourses, les élèves affluèrent de plus en plus nombreux et sont maintenant plus de 100. Il y a dans le palais la belle chapelle qui renferme le corps de saint Anicet, pape et martyr, et qui est considérée comme église publique. Le collège est dirigé par des prêtres séculiers espagnols, et les élèves suivent les cours de la Grégorienne.

En 1857, un prêtre pieux et zélé du Chili proposa à Pie IX la fondation d'un *Collège Pio-latino-américain* pour tous les élèves de l'Amérique du Sud; le Pape bénit ce projet qui fut réalisé l'année suivante avec 15 élèves. Les commencements furent difficiles, mais les Jésuites

ayant été chargés de la direction du collège, il s'établit dans l'ancien noviciat des Jésuites, à Saint-André du Quirinal. Plus tard, une partie de ces bâtiments fut prise par le roi d'Italie; le collège se transporta dans un vaste immeuble qu'il avait fait bâtir en 1884 aux Prati di Castello, via Gioacchino Belli, 3. Il y a une belle église, malheureusement inaccessible au public, et dédiée à l'Immaculée Conception. Léon XIII lui a donné l'érection canonique par la Bulle *Ubi primum* (28 octobre 1884). Les élèves, au nombre d'environ 60 pour la philosophie et la théologie, suivent les cours de la Grégorienne. C'est dans les locaux de ce collège que s'est tenu en 1898 le Concile plénier de l'Amérique latine.

Langue portugaise.

Un des derniers venus est le *Collège portugais*, qui n'a commencé qu'en 1900, au moment de l'année jubilaire, et se trouve aujourd'hui au premier étage du palais Senni, acheté depuis par le Saint-Siège, dans la via Banco San-Spirito, 12. Le collège peut encore se dire en voie de formation; il est dirigé par un prélat italien et compte 17 élèves qui suivent les cours de la Grégorienne.

Langues orientales.

Nous comprenons sous ce nom générique les collèges grec, ruthène, maronite et arménien, qui tous, disons-le une fois pour toutes, suivent les cours de la Propagande et sont directement soumis à cette Congrégation.

La Bulle de fondation du *Collège grec* a été donnée le 13 janvier 1577 par Grégoire XIII, qui fit l'acquisition d'un vaste terrain situé dans la via Paolina, maintenant del Babuino, 149, et construisit le collège. Successivement confié à divers Ordres religieux il revint, sous Urbain VIII, aux Jésuites, qui y restèrent jusqu'à la suppression de la Compagnie. Les élèves, et c'était à notre sens une erreur, recevaient une éducation plus latine que grecque. Ils communiaient en azyme, sauf aux grandes fêtes; mais cette promiscuité de rite

n'empêcha point ces élèves de se distinguer dans l'étude du grec et des langues orientales. Fermé pendant la tourmente révolutionnaire, il ne fut rouvert qu'en 1847, et accueillit alors des jeunes gens qui suivaient le rite grec sans faire usage de la langue grecque, comme les Ruthènes, les Roumains, les Bulgares. Après avoir été dirigé par les Résurrectionnistes, il passa de nouveau



COLLÈGE ESPAGNOL

Soutane noire avec boutons bleus, ceinture bleue, *soprana* noire avec liseré bleu.



COLLÈGE PIO-LATINO-AMÉRICAIN

Soutane noire fermée à gauche par trois boutons bleus, ceinture bleue, *soprana* noire bordée de bleu.

en 1889 aux Jésuites. En 1897, Léon XIII fonda pour les Slaves le Collège ruthène, envoya les Roumains et les Bulgares à la Propagande, et le Collège grec fut confié à l'abbé primat des Bénédictins et soustrait à l'autorité de la Propagande. Dans le *motu proprio* du 15 décembre 1897, le Pape déclare qu'on suivra le rite grec, et il autorise les Bénédictins attachés au collège à suivre ce rite tant qu'ils resteront en charge. Le collège compte actuellement 35 élèves.

Les Grecs ruthènes furent d'abord élèves, comme on vient de le dire, au Collège grec; puis, en 1897, ils eurent un collège séparé, à côté de l'église des Saints-Serge et Bacchus, 3, piazza della Madonna dei Monti. Le *Collège ruthène*,

confié d'abord aux Jésuites, est actuellement dirigé par les moines Basiliens ruthènes. Les élèves sont une vingtaine, et, comme le rite le leur permet, peuvent se marier, pourvu que ce soit avant leur ordination sacerdotale. Cependant, un certain nombre d'élèves se font ordonner prêtres à Rome, s'obligeant ainsi au célibat.

Le Collège maronite est dû à Grégoire XIII. Erigé par la Bulle *Humana*, du 27 juin 1584, il sombra à la Révolution. Ne pouvant alors reconstituer le collège, Pie VII fonda pour les Maronites des bourses à la Propagande. M^{rs} Huayek,



COLLÈGE MARONITE (L'ÉLÈVE EST A GAUCHE)
Soutane noire avec trois boutons noirs.

patriarche des Maronites, intéressa Léon XIII à la fondation d'un collège pour les clercs de sa nation, et, le 30 novembre 1891, grâce à des dons généreux, le collège s'ouvrit, via Porta Pinciana, 32, dans des bâtiments construits pour lui. Il a pour président le secrétaire des Affaires du rite oriental à la Propagande; les élèves sont une quarantaine.

L'histoire des Arméniens à Rome serait longue; bornons-la à celle de leur collège. Grégoire XIII voulait fonder un Collège arménien, mais mourut sans pouvoir exécuter son plan; cependant, les successeurs de ce Pape envoyèrent un certain nombre d'Arméniens à la Propagande. Léon XIII,

ayant pu heureusement mettre fin au schisme arménien, fonda à Rome un collège pour cette nation par le Bref *Benigna hominum parens*, du 1^{er} mai 1883. Logé à l'ancien couvent de Saint-Nicolas da Tolentino dans la rue du même nom (31), restauré et pourvu d'un jardin assez vaste, le collège est dirigé par des prêtres arméniens, et les 30 élèves qui en font partie gardent leur costume national.

Costume des Collèges.

Les costumes que portent les élèves des différents collèges ecclésiastiques de Rome offrent une grande variété: on y passe du noir au bleu avec le collège grec, au violet avec l'Apollinaire et au rouge vif avec les Germaniques; puis, si la soutane est noire, elle est agrémentée de passementeries diverses, et la ceinture se prête aux combinaisons les plus variées de nuances. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, lors de la fondation du Séminaire français, et lorsqu'il s'agit de lui donner un costume, on ait pensé à la soutane blanche, que ne portait aucun collège, et aurait été un symbole de l'attachement de la France chrétienne au Saint-Siège, puisque ses enfants revêtaient ses couleurs. Il fallut beaucoup d'habileté pour éloigner un costume si voyant, et l'affection au Saint-Siège resta dans le cœur des élèves sans qu'ils en fissent montre sur leur vêtement.

Le costume des élèves des collèges ecclésiastiques de Rome se compose ordinairement d'une soutane, d'une ceinture, d'un *ferrajolone* ou manteau de sortie qui parfois est remplacé par la *soprana* (*soprabito*), sorte de douillette ou mieux de *mantellone* comme en portent les camériers ecclésiastiques, agrafé au cou, dépourvu de manches qui sont remplacées par de longues bandes descendant des épaules et sont le reste atrophié de manches disparues.

Pour grouper ces divers costumes sous des chefs communs, nous ferons trois sections avec les soutanes de couleur, les soutanes noires filetées et boutonnées de nuances diverses, et enfin les ceintures.

Soutanes de couleur

Le Collège germanique a le premier rang dans cette gamme de couleurs, et ces costumes rouges qui flamboient au soleil couchant font un effet dont tous les peintres de Rome ont tiré un parti plus ou moins heureux. Pour se distinguer des cardinaux, les élèves ont les bas, la ceinture et le chapeau noirs. En hiver, ils ont une *soprana* rouge ornée d'une sorte de collerette qui descend à un tiers de la longueur des bras.

Après la soutane rouge vient la soutane bleue, qui est portée par les Grecs. Elle est fermée au col par trois boutons rouges qui se passent dans une longue boutonnière, et par trois boutons rouges sur le côté droit de la poitrine; les bas

sont bleus, la ceinture rouge clair. Ils ont un pardessus spécial agrafé au cou et pourvu de larges manches à l'orientale.

Le Collège ruthène se ressent de son origine grecque. Il a la soutane bleue, mais fermée sur le côté gauche par trois boutons bleus et bordée d'un liseré jaune. La ceinture est, elle aussi, jaune.

Le Séminaire Romain, autrement dit de l'Apollinaire, habille ses élèves avec la soutane romaine violette. La différence qui existe entre celle-ci et la soutane française, comme on le voit sur nos gravures, est qu'elle n'a pas de taille, et que l'étoffe descend par devant d'une seule pièce jusqu'aux pieds. La soutane est boutonnée de violet plus clair, et n'a point de ceinture. La *soprana* est violette, de même ton que la soutane; ses revers sont en soie de même couleur, mais d'une nuance plus claire.

Le Séminaire du Vatican est habillé de violet avec boutons rouges. Il n'a pas de ceinture; la *soprana* est de couleur violette, agrafée au cou, mais n'a qu'une seule bande qui pend du côté droit. Cette bande d'étoffe, violette à l'extérieur et doublée en rouge, portée à son extrémité les armes dorées du Pape régnant.

Le Collège écossais nous offre une sorte de transition entre la couleur violette et la couleur noire. Les élèves ont une soutane violette avec boutons rouges, une ceinture rouge, et une *soprana* noire agrafée au cou.

Soutanes noires agrémentées de couleur.

Le Collège américain du Nord a une soutane noire fermée sur le côté droit par trois boutons bleus, ces boutons se retrouvent aux extrémités des manches; la ceinture est rouge foncé et la *soprana*, noire avec liseré bleu. Le Collège américain du Sud a le même costume, mais la soutane se ferme à gauche et la ceinture est bleue. Le Collège arménien habille ses étudiants d'une soutane noire agrafée au cou et sur le côté gauche de la poitrine par trois boutons rouges avec larges boutonnères; la ceinture est rouge. Le pardessus est à larges manches et fermé par une seule agrafe. Les élèves du Collège maronite ont une soutane boutonnée sur le côté droit par trois boutons noirs; la ceinture est noire, ainsi que le *soprabito* ou pardessus. Les élèves du Collège espagnol ont une soutane noire avec boutons bleus, une ceinture de même nuance, une *soprana* noire avec liseré bleu, dont les deux bandes sont noires en dessus, bleues en dessous. Leur barrette, faite à la mode espagnole, est ornée d'un pompon bleu. Jadis ils mettaient pour sortir un camail noir qui ressemblait étrangement à un parapluie, ce qui fait qu'on disait couramment qu'ils avaient une ombrelle dans le dos. Le Collège de la Propagande a une soutane noire avec liseré rouge, maintenue au cou par trois boutons rouges avec longues ganses de boutonnères de fil rouge; cinq boutons

rouges la ferment au côté droit de la poitrine, et ces boutons se retrouvent aux manches. La *soprana* est noire avec liseré rouge. Les élèves du Collège de l'Immaculée Conception sont habillés d'une soutane noire avec liseré bleu clair, la ceinture est à bandes bleues et noires, et un *ferrajolone* (manteau) romain noir couvre le tour. Les Irlandais forment comme une sorte de transition, car si leur *soprana* est noire avec liserés rouges, leur soutane est noire et ils ne portent point de ceinture.

Les ceintures.

Le Collège belge fait porter à ses étudiants, qui ont la soutane romaine et le *ferrajolone* noir, une ceinture à trois bandes d'égale largeur, rouge, noire, rouge. Le Collège bohème porte une ceinture marron liserée de jaune; le Collège léonien a un costume différent pour les prêtres (le costume romain) et pour les séminaristes. Ceux-ci ont sur la soutane noire une ceinture rouge avec les armes de Léon XIII à l'extrémité; la *soprana* noire est liserée de rouge. Les élèves du Séminaire Pie ont une ceinture violette; ceux du Collège polonais une ceinture verte, symbole d'espérance, et ceux du Collège lombard une ceinture noire agrémentée de quatre bandes longitudinales de couleur rouge obscur.

Vêtements noirs.

Le Collège anglais a une soutane noire sans ceinture et un pardessus ou *soprana* noir. Le collége Bède prend le costume des prêtres séculiers, qui est celui des élèves des Collèges canadiens, de l'Anima et, je crois, portugais. Le Collège Capranica est habillé de même, mais la *soprana* est d'une étoffe d'un noir luisant. Le Séminaire des Saints-Pierre et Paul pour les missions et le Séminaire français ont une soutane romaine, une ceinture noire et un *ferrajolone* noir. A propos de la ceinture, il faut remarquer que si, en France, on la noue par derrière, en Italie et surtout à Rome, on l'agrafe par devant, de façon que les extrémités battent la jambe gauche. On fait même passer, selon l'usage, une des bandes sur l'autre, à l'endroit où elle s'agrafe, en sorte que les franges dont ces ceintures sont pourvues s'étagent par devant. Ces ceintures ne sont pas faites d'une bande d'étoffe, mais d'un tissu de laine très résistant et fait en forme d'épines accolées. Elles sont si dures à l'usage qu'après les sept ans de Séminaire normal, elles sont encore capables de faire un bon service pour un nombre égal d'années.

Si l'on trouve ces costumes un peu étranges, il faut avouer cependant qu'ils sont bien en dessous de ce que l'on rencontre dans certains Séminaires du Sud de l'Italie, où la fantaisie des recteurs et le goût des populations habillent les séminaristes de toutes sortes de couleurs. Ils n'en font

pas moins bien leurs classes, sont aussi pieux que leurs collègues simplement vêtus de noir, mais ils ont l'avantage de mettre une note gaie dans le paysage, et de faire valoir les chauds rayons du soleil napolitain.

ALBERT BATTANDIER.

L'ENSEIGNEMENT A ROME

L'ouverture des cours.

Les Universités romaines ont inauguré leur année scolaire par la solennité traditionnelle de la messe du Saint-Esprit, suivie, cette fois, de la profession de foi et du serment des professeurs.

L'Institut biblique pontifical a eu le 4 novembre, à 9 heures du matin, dans la chapelle du Collège léonien, la messe solennelle de rentrée, mais les cours n'ont commencé que le lendemain.

Pour l'Université grégorienne, la messe a été célébrée, comme de coutume, dans l'église Saint-Ignace, que remplissaient les très nombreux étudiants de l'Université. Elle a été dite par le nouveau recteur, le R. P. Pio de Mandato.

Le T. R. P. Cormier, Maître général des Dominicains, a présidé la même cérémonie dans la chapelle du nouveau Collège pontifical international angélique (1). Avant de prêcher, le premier, le serment prescrit, il a brièvement exprimé les sentiments de docilité filiale au Saint-Siège dans lesquels ce serment allait être formulé.

Des cérémonies analogues ont eu lieu à l'Apollinaire, à la Propagande, au Collège léonien.

On remarque, d'une façon générale, un accroissement du nombre des étudiants ecclésiastiques dans les Universités pontificales romaines. Le Séminaire français, en particulier, compte cette année plus de cent trente séminaristes, venant de toutes les régions de notre pays.

Aux examens.

Le 18 novembre, sept candidats se présentaient à la licence ès sciences bibliques et ont tous été reçus. Ce sont : Don Claeys, Salésien ; R. P. Driessen, Carme ; R. P. Hillman, F. M. ; MM. Picconi et Smit, de l'Institut allemand de l'Anima ; M. Vila, du collège espagnol ; R. P. Witzel, F. M.

Le 15 décembre, au Vatican, après une thèse brillamment soutenue devant la Commission biblique présidée par S. Em. le cardinal Rampolla, le R. P. Médebielle, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram, a été proclamé docteur ès sciences bibliques avec mention. Sa thèse avait pour titre : « L'idée de l'expiation d'après l'Ancien Testament et d'après saint Paul. »

DÉCRET DU SAINT-OFFICE

permettant aux fidèles de remplacer à leur gré les scapulaires par une médaille.

On le sait, les saints scapulaires, comme on les appelle, contribuent grandement à entretenir la dévotion des fidèles et à exciter en eux le désir d'une vie plus parfaite. Aussi, pour que la pieuse coutume de s'y inscrire s'accroisse de jour en jour, notre Très Saint-Père Pie X, Pape par la divine Providence, tout en souhaitant beaucoup que les fidèles continuent à les porter comme par le passé, a cru cependant devoir se rendre aux vœux que plusieurs personnes lui ont exprimés. Après avoir préalablement pris les suffrages des Eminentissimes Pères les cardinaux Inquisiteurs généraux, dans l'audience accordée le 16 décembre de l'année courante à M^{re} l'Assesseur de cette suprême et Sacrée Cong. du Saint-Office, a daigné, dans sa bienveillance, accorder ce qui suit :

A tous les fidèles agrégés ou à agrégger à l'avenir, par une imposition régulière, à un ou plusieurs scapulaires authentiquement approuvés par le Saint-Siège (excepté ceux qui sont propres aux Tiers-Ordres), il est désormais permis de remplacer ce ou ces scapulaires d'étoffe par une médaille en métal, portée au cou ou autrement, pourvu que ce soit sur leur personne et décentement, de sorte qu'en observant les règles propres à chacun d'eux, ils puissent sûrement gagner toutes les faveurs spirituelles (y compris le *privilege* dit *sabbatin* du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel), et participer à toutes les indulgences annexées à chacun d'eux.

Cette médaille devra porter à l'avvers l'effigie de Notre-Seigneur Jésus-Christ montrant son Cœur sacré et au revers celle de la Bienheureuse Vierge Marie. Elle devra être bénite d'autant de bénédictions distinctes qu'elle remplacera de scapulaires régulièrement imposés, et pourra tenir lieu de ceux-ci, au gré de ceux qui les demanderont.

Enfin, chacune de ces bénédictions pourra être donnée par un *seul signe de croix*, soit dans l'acte même de l'inscription aussitôt après l'imposition régulière, soit même plus tard, selon l'opportunité des demandants. Peu importe qu'on observe ou non l'ordre des différentes inscriptions et le temps qui s'est écoulé depuis. La bénédiction peut se faire par n'importe quel prêtre, même distinct de celui qui inscrit, pourvu qu'il jouisse de la faculté respective, ordinaire ou déléguée, de bénir les scapulaires. Demeurent fermes par ailleurs les limitations, clauses et conditions du pouvoir primitivement accordé.

Nonobstant toutes choses contraires, même dignes d'une mention très spéciale.

Donné à Rome, au palais du Saint-Office, le 16 décembre 1910. ALOYS GIAMBENE,

Substitut pour les Indulgences.

(1) Voir *Rome*, 1910, p. 24, 51 et 215, détails et photographies sur ce nouveau Collège qui remplace la Minerve.